

Rome le 10. Juin 1811.

J'ai reçu Monsieur la lettre que vous m'avez écrite
 le 7 de ce mois et par laquelle vous me priez que
 la commission dont vous faites partie & terminer le
 travail des inventaires du musée du Capitole
 et qu'elle a tout trouvé conforme à un état qu'elle a
 signé et qui doit m'être remis par Mr Coffaulli. J'ai
 l'honneur de vous faire observer qu'en agissant
 ainsi on ne s'est point conforme exactement aux
 dispositions des arrêtés qui ont créé la commission
 d'après ces dispositions l'opération du recensement devait
 être constatée par un procès verbal détaillé et dressé
 contradictoirement entre les conservateurs et les membres
 de la commission, on s'est borné pour le musée Capitole
 à signer un état présenté par le conservateur
 ce qui s'éloigne beaucoup des dispositions précitées
 auxquelles j'engage la commission à se conformer
 pour l'examen du musée Flaminien

J'ai l'honneur de vous adresser de suite les faits constatés

Amis

M. S. Chiere Directeur de l'école des beaux arts
 Rome

129 bis

Monsieur
Monsieur Guichon de Courcy
Directeur de l'Hotel des Bourbons
Rome

Paris
le 10 Mars 1848

